



2 mars 2022

(00-1953)

Page: 1/1

Groupe de travail des entreprises commerciales d'État

Original: anglais

COMMERCE D'ÉTAT

NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

La communication ci-après, datée du 28 février 2022 et reçue le 1^{er} mars 2022, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite.

Conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, le Royaume d'Arabie saoudite notifie qu'en 2020 et 2021, il n'a maintenu aucune entreprise commerciale d'État correspondant à la définition pratique donnée au paragraphe 1 du Mémorandum d'accord susmentionné.
